

Procès-verbal du conseil de la
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ESPRIT

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 30 AVRIL 2018

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC MONTCALM
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ESPRIT**

Procès-verbal de la séance **extraordinaire** du conseil municipal tenue le 30 avril 2018 à **19 h**, dans la **salle de réunion** à la Mairie située au 21 rue Principale à Saint-Esprit, sous la présidence de monsieur Michel Brisson, maire.

À laquelle sont présents :

- Claude Gosselin, conseiller district # 1
- Ricky Soly, conseiller district # 2
- Sandra Cardin, conseillère district # 3
- Richard Pitre, conseiller district # 4
- Ginette Brien, conseillère district # 5
- Maxime Villemaire, conseiller district # 6

Madame Caroline Aubertin, directrice générale et secrétaire-trésorière, est présente et agit comme secrétaire de la séance.



OUVERTURE DE LA SÉANCE

Comme tous les membres du conseil sont présents, le président monsieur Michel Brisson, maire, constate le quorum et déclare la présente séance ouverte.

CONSTATATION DE L'AVIS DE CONVOCATION

2018-04-116

IL EST **PROPOSÉ** PAR : Ginette Brien
ET **RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers (6) :

DE CONSTATER ET DE MENTIONNER que l'avis de convocation a été signifié tel que requis par le *Code municipal du Québec* (RLRQ, chapitre C-27.1).

ADOPTÉE.



1. Lecture et adoption de l'ordre du jour

OUVERTURE DE LA SÉANCE

CONSTATATION DE L'AVIS DE CONVOCATION

1. *Lecture et adoption de l'ordre du jour*
2. *Avis de motion et présentation du Règlement d'emprunt 614-2018 relatif aux travaux de remplacement d'une partie de l'aqueduc du rang Montcalm*
3. *Modification à la résolution 2017-12-351 relative à l'appel d'offres public – travaux de remplacement d'une partie du réseau d'aqueduc sur le rang Montcalm*
4. *Période de questions des contribuables*

LEVÉE DE LA SÉANCE

Considérant que les membres du conseil ont pris connaissance de l'ordre du jour de la séance.

2018-04-117

IL EST **PROPOSÉ** PAR : Claude Gosselin
ET **RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers (6) :

D'ADOPTER l'ordre du jour de la présente séance tel que présenté.

ADOPTÉE.



2. Avis de motion et présentation du Règlement d'emprunt 614-2018 relatif aux travaux de remplacement d'une partie de l'aqueduc du rang Montcalm

AVIS DE MOTION

Avis de motion est par la présente donné par Sandra Cardin, à l'effet que sera adopté lors d'une séance ultérieure le *Règlement d'emprunt 614-2018 décrétant un emprunt et une dépense pour des travaux de réfection du réseau de l'eau potable du rang Montcalm et de l'installation d'une chambre de débitmètre et imposant une taxe spéciale au secteur ayant pour objet :*

Procès-verbal du conseil de la
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ESPRIT

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 30 AVRIL 2018

- L'autorisation pour effectuer des travaux de réfection du réseau d'eau potable du rang Montcalm et l'installation d'une chambre de débitmètre vers l'alimentation du secteur du Lac-des-Fourches situé sur le territoire de la municipalité de Sainte-Julienne, pour la somme totale de **555 048 \$**, pour lesquels travaux le conseil affecte à la réduction de cet emprunt toute contribution à recevoir des abonnés de Sainte-Julienne et toute subvention pouvant lui être versée pour le paiement d'une partie ou de la totalité de la dépense décrétée, notamment un montant de 350 000 \$ provenant de la TECQ 2014-2018. Le conseil fixe à 20 ans le terme de l'emprunt.

Une copie du règlement 614-2018 a été remise à tous les élus (article 148 du *Code municipal du Québec*) et est disponible pour les gens dans la salle. De plus, une présentation est faite séance tenante, comme il en est prévu à l'article 445 du *Code municipal du Québec*.

~~~~~

**3. Modification à la résolution 2017-12-351 relative à l'appel d'offres public – travaux de remplacement d'une partie du réseau d'aqueduc sur le rang Montcalm**

**Considérant** la résolution 2017-12-351 autorisant les procédures d'appel d'offres;

**Considérant** que le conseil souhaite préciser d'utiliser le système d'appel d'offres du plus bas soumissionnaire conforme.

2018-04-118

IL EST **PROPOSÉ** PAR : Claude Gosselin  
ET **RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers (6) :

**D'AUTORISER** la directrice générale et secrétaire-trésorière à demander des soumissions publiques pour les travaux de *remplacement d'une partie du réseau d'aqueduc sur le rang Montcalm (entre l'usine de filtration et le chemin de la Fourche)*, le tout tel que prévu aux plans et devis – Réf : MSES-1702 préparés par la firme d'ingénierie *Parallèle 54 expert conseil*, en conformité avec le Règlement *Politique de gestion contractuelle* en vigueur.

**ADOPTÉE.**

~~~~~

4. Période de questions des contribuables

Aucun contribuable n'est présent dans la salle.

~~~~~

**LEVÉE DE LA SÉANCE**

À **20 h 23**, l'ordre du jour est épuisé.

2018-04-119

IL EST **PROPOSÉ** PAR : Richard Pitre  
ET **RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers (6) :

**DE CLORE** et lever la présente séance.

**ADOPTÉE.**

~~~~~

- Original signé -

Michel Brisson
Maire et
Président d'assemblée

- Original signé -

Caroline Aubertin
Directrice générale et
secrétaire-trésorière

Je, Michel Brisson, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du *Code municipal*.

- Original signé -

Michel Brisson
Maire et Président d'assemblée